

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.07.2026

Numéro de version 1

Révision: 13.07.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** HTH GRANULAR
- **Nom commercial supplémentaire:**
- **Code du produit:** OFSP/BAG: CHZN4266
- **No CAS:**
7778-54-3
- **Numéro CE:**
231-908-7
- **Numéro index:**
017-012-00-7
- **UFI:** 7192-T2M8-3FFT-23DJ
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Catégorie d'utilisateurs : Utilisateur professionnel & privé
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de désinfection des eaux de piscine
- **Distributeur**
Ideal Chimic SA
Route de Saint-Julien 34
CH-1227 CAROUGE (GENÈVE)
SWITZERLAND
service@idealchimic.ch
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Solenis Switzerland GmbH
Mühlentalstrasse 38
8200 Schaffhausen (SH)
Suisse
- **Service chargé des renseignements:**
Département "sécurité produits" IDEAL CHIMIC SA Tel: +41 (0)22 307 11 80
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Suisse d'information Toxicologique - Téléphone 044 251 51 51 - N° d'urgence du CSIT: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GHS07

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.07.2026

Numéro de version 1

Révision: 13.07.2026

Nom du produit: HTH GRANULAR

(suite de la page 1)

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**

GHS03 GHS05 GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement Danger**· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

hypochlorite de calcium

· **Mentions de danger**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

· **2.3 Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable· **vPvB:** Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.1 Caractérisation chimique: Substances**· **No CAS Désignation**

7778-54-3 hypochlorite de calcium

· **Code(s) d'identification**· **Numéro CE:** 231-908-7· **Numéro index:** 017-012-00-7

CH/FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.07.2026

Numéro de version 1

Révision: 13.07.2026

Nom du produit: HTH GRANULAR

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

Ne pas pratiquer de respiration par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez.

Pratiquer la respiration avec une poche respiratoire ou un appareil respiratoire.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau:

Avant de se laver, ôter la poussière de la peau à l'aide d'une brosse sèche.

Laver immédiatement à l'eau.

Faire attention au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:



Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastro-intestinaux

Irritation des voies respiratoires

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

La substance en elle-même ne brûle pas, mais en contact avec des substances combustibles elle augmente le risque d'incendie et peut attiser un feu existant de manière substantielle.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Chlore

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.07.2026

Numéro de version 1

Révision: 13.07.2026

Nom du produit: HTH GRANULAR

(suite de la page 3)

Porter un appareil de protection respiratoire.



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir par moyen mécanique.

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation de poussière.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Bien dépoussiérer.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Le produit est comburant.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

- **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec les matières inflammables.

Ne pas conserver avec les agents de réduction.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- **Température de stockage recommandée:** entre +5°C et +35°C

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.07.2026

Numéro de version 1

Révision: 13.07.2026

Nom du produit: HTH GRANULAR

(suite de la page 4)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:



En cas de la poussière, de la fumée ou du nuage utiliser un appareil de protection respiratoire

Protection respiratoire conforme à EN149

Filtre combiné B-P2.

· Protection des mains:

Gants de protection

Gants résistant aux solutions alcalines

Gants résistant aux produits chimiques (EN374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile 0.5mm

délai de rupture : >480 min

· Protection des yeux:



Lunettes de protection

Lunette de protection conforme à EN166

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

· Forme:

Poudre

· Couleur:

Blanc

· Odeur:

De chlore

· Seuil olfactif:

Non déterminé

· valeur du pH:

11,5 (1%)

· Changement d'état

· Point de fusion/point de congélation:

170-180 °C

· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Non déterminé

· Point d'éclair

Non applicable

· Inflammabilité

Favorise l'inflammation des matières combustibles.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.07.2026

Numéro de version 1

Révision: 13.07.2026

Nom du produit: HTH GRANULAR

(suite de la page 5)

· Température de décomposition:	Non déterminé
· Température d'inflammation:	Non déterminé
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	Non déterminé
· Supérieure:	Non déterminé
· Pression de vapeur:	Non applicable
· Densité à 20 °C:	0,9 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non applicable
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	217 g/l
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non applicable
· Cinématique:	Non applicable
· Teneur en substances solides:	100,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 Réactions au contact des métaux alcalins.
 Réactions au contact de l'eau.
 Un contact avec les acides provoque la libération de gaz toxiques.
 Réactions au contact de matières combustibles.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles.
- **10.5 Matières/Substances incompatibles:**
 Matières organiques
 Agents réducteurs
 Tenir à l'écart des matières combustibles
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 Gaz hydrochlorique (HCl)
 Chlore

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
 Nocif en cas d'ingestion.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7778-54-3 hypochlorite de calcium

Oral	LD50	850 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/1h	10 mg/l (rat)

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.07.2026

Numéro de version 1

Révision: 13.07.2026

Nom du produit: HTH GRANULAR

(suite de la page 6)

· Effet primaire d'irritation:**7778-54-3 hypochlorite de calcium**

Effet d'irritation de la peau Irritation (lapin)

Très corrosif

Effet d'irritation des yeux Irritation (lapin)

Provoque des lésions oculaires graves

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité subaiguë à chronique: Une exposition répétée provoque des atteintes du système respiratoire.**· Indications toxicologiques complémentaires:** Corrosif**· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)****· Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**· Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

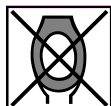
RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité**· Toxicité aquatique:****7778-54-3 hypochlorite de calcium**

LC50/96h 0,13-0,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

0,088 mg/l (Pimephales promelas)

EC50/48h 0,11 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie))

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Effets écotoxiques:****· Remarque:**Non neutralisée, la substance peut être dangereuse pour les organismes aquatiques par le changement de pH.
Très toxique chez les poissons.**· Autres indications écologiques:****· Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.07.2026

Numéro de version 1

Révision: 13.07.2026

Nom du produit: HTH GRANULAR

(suite de la page 7)

concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Concentré ou dilué, aucun produit chimique et/ou eau de rinçage ne devrait être déversé dans les eaux claires/eaux de pluie.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable

· **vPvB:** Non applicable

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

· **Code déchet:**

N° Code déchets VEVA/OMoD (CH)

16 05 06 : Déchets divers, avec indication des substances

· **Catalogue européen des déchets**

HP2	Comburent
HP6	Toxicité aiguë
HP8	Corrosif
HP12	Dégagement d'un gaz à toxicité aiguë
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN2880

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

2880 HYPOCHLORITE DE CALCIUM HYDRATÉ
mélange, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG**

CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED mixture,
MARINE POLLUTANT

· **IATA**

CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED mixture

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG**



· **Classe**

5.1 Matières comburantes.

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.07.2026

Numéro de version 1

Révision: 13.07.2026

Nom du produit: HTH GRANULAR

(suite de la page 8)

· **Étiquette** 5.1· **IATA**· **Class** 5.1 Matières comburantes.· **Label** 5.1· **14.4 Groupe d'emballage**· **ADR, IMDG, IATA** II· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : hypochlorite de calcium

· **Marine Pollutant:**

Non

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières comburantes.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 50· **No EMS:**

F-H,S-Q

· **Segregation groups**

(SGG8) Hypochlorites

· **Stowage Category**

D

· **Stowage Code**

SW1 Protected from sources of heat.

SW11 Cargo transport units shall be shaded from direct sunlight. Packages in cargo transport units shall be stowed so as to allow for adequate air circulation throughout the cargo.

· **Segregation Code**

SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

SG38 Stow "separated from" SGG2-ammonium compounds.

SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides

SG53 Shall not be stowed together with combustible material in the same cargo transport unit

SG60 Stow "separated from" SGG16-peroxides

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

· **Indications complémentaires de transport:**· **ADR**· **Quantités limitées (LQ)**

1 kg

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g

g

· **Catégorie de transport**

2

· **Code de restriction en tunnels**

E

· **IMDG**· **Limited quantities (LQ)**

1 kg

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 g

Maximum net quantity per outer packaging: 500 g

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.07.2026

Numéro de version 1

Révision: 13.07.2026

Nom du produit: HTH GRANULAR

(suite de la page 9)

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 2880 HYPOCHLORITE DE CALCIUM HYDRATÉ
MÉLANGE, 5.1, II, DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
OFSP : Produit Biocide
 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise
- **Catégorie SEVESO**
P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS
E1 Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
la substance n'est pas comprise
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
la substance n'est pas comprise
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**
la substance n'est pas comprise
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues** la substance n'est pas comprise
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
la substance n'est pas comprise
- **Prescriptions nationales:**
- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)**
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Restriction de l'utilisation recommandée.**
Catégorie d'utilisateurs : Utilisateur professionnel & privé
Produit de désinfection des eaux de piscine
- **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit
- **Contact:**
Ideal Chimic SA
Département Sécurité & Législation
+41 (0)22 307 11 80
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.07.2026

Numéro de version 1

Révision: 13.07.2026

Nom du produit: HTH GRANULAR

(suite de la page 10)

*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1***· Information supplémentaire:***Les fiches de données de sécurité doivent être adaptées :*

- en cas de nouvelles informations importantes concernant une substance ou la préparation.
- lorsque la classification harmonisée change dans l'UE ou en Suisse, ou lorsqu'un produit est classé pour la première fois
- En présence de nouvelles informations concernant des résultats de processus d'autorisation ou de restriction.

Une fiche de sécurité ne possède pas de date d'expiration et doit être considérée comme conforme (selon les normes en vigueur au moment de son élaboration) indépendamment de sa date de révision.

CH/FR